

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

Nombre de membres:		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 8
Contre : 4
Abstention : 2

L'an 2025, le 8 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/07/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/07/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHARD Jean-Yves

2025/055 – Parcelle Lac des " Varennes " - YH16 - YH17

Mme le Maire expose :

Mme Claudine MARY, née RICHARD est propriétaire de la parcelle cadastrée section YH n° 16, lieudit "Les Varennes" pour une superficie de 1 h 28 a 30 ca.

Mme LUANGKAM Nicole, née RICHARD est propriétaire de la parcelle cadastrée section YH n°17, lieudit "Les Varennes" pur une superficie de 92 a 30 ca.

Par lettre en date du 26 avril 2022, Mmes MARY et LUANGKHAM ont confirmé leur proposition de rachat par la Commune de ces parcelles en eau et faisant partie intégrante du plan d'eau.

Vu les recherches faites dans les archives de la Commune concernant la situation des parcelles YH n° 16 et 17 ;

Vu la réponse suite à la demande de renseignement envoyée au service de publicité foncière,

Vu l'estimation de Me LECOQ, Notaire, en date du 28 juin 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation de ces deux parcelles situées dans l'enclave du lac des Varennes, propriété de la Commune ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- PROCÉDER au rachat par la Commune des parcelles cadastrées YH n° 16 et YH n° 17

- FAIRE une offre de rachat au prix de 3 500 € l'hectare, soit :

- 4 490.50 € pour la parcelle YH n° 16 - superficie 1 ha 28 a 30 ca
- 3 230.50 € pour la parcelle YH n° 17 - superficie 92 a 30 ca

- CHARGE Mme le Maire ou son représentant de notifier aux propriétaires concernés cette offre de rachat, ainsi qu'au notaire SELARL Notaire Val de Loir

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/07/2025
Le Maire
Monique BOUTTIER



Secrétaire de séance
M. RICHARD Jean-Yves